

"Le travail que nous menons et devons renforcer avec les branches professionnelles a vocation à embrasser l'ensemble des leviers structurels pour accroître les recrutements et fidéliser les salariés ", Olivier Dussopt



La mission DOLE confiée à Philippe Dole en avril 2021 par Elisabeth Borne, alors ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion est de créer les conditions pour que les partenaires et les acteurs des services publics de l'emploi, de l'éducation, de la formation et de l'orientation agissent de concert pour élaborer des plans d'actions.

Dans un contexte d'accentuation des tensions au sortie de la crise, la mission a permis l'établissement de diagnostics partagés et de propositions d'actions débouchant sur des engagements précis, dans une approche globale : promotion des métiers, préparation des jeunes

et adultes disponibles pour un emploi, action sur la qualité de vie au travail, consolidation des liens avec l'école et avec le service public de l'emploi...

Cette approche inédite vise à accompagner les branches à mettre en place des leviers structurels pouvant concourir à la résorption des tensions de recrutement et à utiliser toutes les potentialités de l'offre de service mise à disposition par l'État.

Cette mission a abouti à la signature de chartes signées par les partenaires sociaux des branches avec les ministres concernés et traduisent des objectifs et des engagements partagés.

Les négociations conduites au sein des branches, portent notamment sur les rémunérations, classifications, la protection sociale, et témoignent d'ores et déjà des progrès enregistrés ;

Le resserrement des liens des branches avec Pôle Emploi s'avère fructueux. La croissance significative du dépôt des offres d'emploi enregistrées, des mises en relation (+ 26 % entre 2019 et 2022), des entrées en formation, témoignent des progrès de la coopération engagée ; les missions locales enregistrent une forte croissance des entrées en formation dans les métiers ciblés ;

Les branches ont su nouer un dialogue constructif avec le ministère de l'Éducation nationale, portant sur les certifications, comme sur la formation des enseignants et professionnels de l'orientation. Ce ministère enregistre une stabilité dans ses formations initiales entre 2019 et 2021 malgré l'impact de la crise sanitaire ;

L'ANACT a lancé une démarche d'accompagnement des secteurs des transports et du numérique, sur les questions d'aménagement des conditions et des temps de travail ;

Les services de l'État sont désormais engagés dans la mise en œuvre opérationnelle des

engagements définis dans les six chartes signées. La démarche s'inscrit dans le plan de réduction des tensions de recrutement, lancé par le ministère du Travail en septembre 2021 et dont la deuxième phase vient d'être annoncée par Olivier Dussopt, le 14 octobre dernier.



A l'issue de la remise du rapport, Olivier Dussopt, ministre du Travail, du Plein emploi et de

l'Insertion a déclaré : « Le travail que nous menons et devons renforcer avec les branches professionnelles a vocation à embrasser l'ensemble des leviers structurels pour accroître les recrutements et fidéliser les salariés : attractivité, information sur les métiers, image des métiers, développement du « sourcing », conditions de travail, rémunérations, etc. Le rapport de Philippe Dole rend très bien compte de la multiplicité de l'offre de service des services publics sur l'ensemble de ces dimensions. En même temps, il souligne que les entreprises et les branches professionnelles, accompagnées par l'Etat, ont un grand nombre de clés en main pour améliorer la qualité de l'emploi et le bien-être au travail, ce qui contribuera grandement à résoudre leurs difficultés de recrutement ».